

## LES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

---

Cette fiche recense des liens pouvant être utiles aux personnes intéressées par les concours de la fonction publique. Elle présente des liens vers des rapports de jury, des annales de concours ainsi que des meilleures copies (quand celles-ci sont disponibles en ligne). Elle propose également aux candidats quelques conseils afin de se tenir informés de l'actualité juridique pendant leur préparation aux concours.

### PLAN DE L'ARTICLE

1. Consulter les annales et les meilleures copies de concours
2. Se tenir informé de l'actualité juridique sur les sites des juridictions et des administrations
3. Les revues et les ouvrages en droit consultables en Open Access
4. Quelques bases de données sur abonnement utiles pour préparer les concours

### 1. Consulter les annales et les meilleures copies de concours

---

- Les conditions d'accès aux **concours de l'administration française** sont précisées sur le [Portail de la fonction publique](#). Un [calendrier général des concours](#) officiellement ouverts et faisant l'objet d'un avis ou d'un arrêté d'ouverture paru au Journal Officiel est consultable.

- pour les concours de la **fonction publique d'Etat**, [les annales des concours des différents ministères](#) sont téléchargeables.

- pour les concours de la **fonction publique territoriale**, des annales et rapports de jury sont en ligne sur le site du [Centre national de fonction publique territoriale](#).

- pour le concours de l'**ENM**, il est possible de consulter des [rapports de jury, des annales et des exemples de meilleures copies en ligne](#).

- Les **recrutements à l'Assemblée nationale, au Sénat, à la Banque de France, dans les organismes sociaux et dans les grandes entreprises publiques** (RATP, SNCF, EDF-GDF) relèvent directement de ces organismes.

- pour les concours de l'[Assemblée nationale](#), les rapports de jury, les annales ainsi que les meilleures copies de concours sont consultables en ligne.

- Pour **les concours des institutions européennes**, des [informations](#) sont en ligne sur le site de l'Union européenne.

### 2. Se tenir informé de l'actualité juridique sur les sites des juridictions et des administrations

---

#### **Les portails du droit**

- [EUR-lex](#) met en ligne le [journal officiel de l'Union européenne](#)
- [Legifrance](#) permet de consulter notamment le journal officiel français

#### **Les juridictions suprêmes**

- [La Cour de justice de l'Union européenne](#) propose depuis 1999 des [informations rapides](#) sur les développements juridiques présentant un intérêt pour l'Union
- La [Cour européenne des droits de l'homme](#) met en ligne depuis 1998 des [notes d'information jurisprudentielle](#) ainsi que des [fiches thématiques](#)

- Le Conseil d'Etat propose l'accès à des [dossiers thématiques](#) en lien avec son actualité jurisprudentielle. Il est possible de s'abonner à la "[lettre de la justice administrative](#)"
- Le Conseil constitutionnel met en ligne des [commentaires des décisions](#) depuis 1996
- La [Cour de cassation](#) propose notamment un [bulletin d'information](#) (parution bimensuelle)

### **Les institutions administratives**

- Le [site de l'Union européenne](#) met en ligne des [synthèses de la législation](#) ainsi que des rapports et des études (possibilité de rechercher par institution ou par sujet). Une [présentation de l'ensemble des institutions et organes de l'Union européenne](#) est proposée
- Il est possible de consulter les coordonnées des [principaux ministères de l'administration française](#)
- la [Direction générale des collectivités territoriales](#) met à disposition des [études et des documents de synthèse](#)
- L'[Assemblée nationale](#) propose l'accès à l'ensemble des documents parlementaires comme par exemple les [rapports législatifs, les dossiers législatifs ou d'actualité](#) ou encore les [rapports d'information](#)
- Le Sénat met en ligne des [rapports législatifs ainsi que des rapports d'informations](#) (possibilité de classement chronologique ou thématique)

### **Actualités et rapports publics**

- Le site [Vie publique](#) propose des [dossiers d'actualité](#) ainsi que des [dossiers relatifs à des thématiques de politiques publiques](#). La rubrique [panorama des lois](#) permet de suivre l'actualité parlementaire
- Le site de la Documentation française permet de consulter en ligne les [rapports publics](#) (possibilité de classement chronologique ou thématique)

## 3. Les revues et les ouvrages en droit consultables en Open Access

### ▪ **L'archive ouverte HAL**

Il est possible de consulter sur l'archive ouverte HAL des articles de revue ou des chapitres d'ouvrage, publiés notamment chez des éditeurs juridiques, et mis en ligne par leurs auteurs.

[HAL](#) est une archive ouverte pluridisciplinaire qui permet de consulter notamment publications en droit.

### ▪ **OpenEdition**

Portail de ressources électroniques en sciences humaines et sociales, OpenEdition propose des [revues](#) et des [ouvrages](#) accessibles gratuitement au format html, notamment en droit, en administration publique et en sciences politiques.

### ▪ **Open Dalloz**

L'éditeur juridique Dalloz a développé un portail dont l'accès est gratuit. Outre de la jurisprudence ainsi que les codes officiels en vigueur, consolidés et mis à jour par Dalloz, [Open Dalloz](#) propose la consultation de fiches synthétiques sur des notions juridiques.

### ▪ **Persée.fr**

Ce portail diffuse en libre accès des publications scientifiques en sciences humaines et sociales. On peut notamment consulter des collections en [droit](#) et en [science politique](#).

Pour aller plus loin, le Jurisguide propose une fiche pédagogique dédiée à la [doctrine en libre accès](#) qui présente notamment les bases de données françaises ainsi que les bases de données de littérature scientifique essentiellement anglophones.

## 4. Quelques bases de données sur abonnement utiles pour préparer les concours

---

### **Les collections dédiées à la préparation des concours consultables sur [Daloz Bibliothèque](#)**

- Spécial concours : ouvrages présentant les épreuves d'un concours spécifique et proposant notamment des annales corrigées
- Intégral concours : ouvrages de droit et d'économie dédiés à la préparation des concours
- Méthod : collection pour préparer la note de synthèse et l'épreuve de culture générale
- Guides Sirey : collection proposant un focus sur les concours et les métiers de la fonction publique
- Les ouvrages Précis, Hypercours, Mémentos, Grands arrêts et Lexiques ainsi que les codes pourront notamment être utiles pour préparer les concours. Les collections classées en ouvrages professionnels permettront d'approfondir l'étude d'une question de droit.

### **Quelques bases de données pour se tenir informé de l'actualité juridique**

- [Daloz.fr](#)
- [Lexis 360](#)
- [Lamyline](#)
- [Lextenso](#)

En complément de ces bases qui abordent tous les domaines du droit, d'autres bases juridiques plus spécialisées permettront de faire des veilles thématiques. Le Jurisguide propose dans cette optique une liste de [ressources pédagogiques](#) par domaine du droit.

ex : [le Navis fiscal](#) peut être utile pour préparer les concours du ministère des finances

ex : [Elnet](#) (Editions Legislatives) peut permettre de faire de la veille sur les questions de santé publique, par exemple

### **Les bases utiles pour préparer les épreuves de culture générale**

[Cairn](#) : en plus de proposer des ressources en droit, cette base de données pluridisciplinaire permet de consulter en ligne des ouvrages des collections Que-sais je ? et Repères

[Factiva](#) : base de données d'actualité internationale

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

### Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### selon les conditions suivantes :

#### Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).